

**CONSEIL MUNICIPAL – SÉANCE DU 12 FEVRIER 2026**

L'an deux mille vingt-six, le douze du mois de février, le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Saire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle du Conseil Municipal, à 20 heures, sous la présidence de Madame Maryse Duval, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 04/02/2026

Présents : 15

Maryse Duval, Bénard Didier, Biard Bruno, Decaux Denis, Lefébure Amélie, Dessaux Fabienne, Donne Joël, Lahaye Michel, Lefebvre Florence, Lerat Jérémy, Ricard Charles-Henri, Ricius Séverine, Simon Christine, Thomas Pierrick, Vasse Guillaume.

Absents et excusés : /

Pouvoirs : /

Secrétaire de séance : M Didier BENARD

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de votants : 15

Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 2 décembre 2025 .

**DÉLIBÉRATION du 12/02/2026- N°01****COMPLEXE COMMERCIO TOURISTIQUE - CFU 2025**

Vu le Compte Financier Unique 2025 du Complexe Comercio-Touristique,

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents,

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Considérant les éléments susvisés,

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL,

A la majorité des suffrages exprimés, s'étant manifestés, Madame Le Maire n'ayant pas pris part au vote,

Approuve le Compte Financier Unique 2025 du Complexe Comercio-Touristique,

**Une précision est à apporter** : La DGCL a informé la collectivité le 9 janvier 2026 des difficultés rencontrées suite à la mise en ligne des maquettes budgétaires dématérialisées pour 2026 le 8 janvier 2026. Des anomalies ont été rencontrées au niveau national sur ToTEM, ne permettant pas la transmission des flux CFU pour l'instant.

## CONSEIL MUNICIPAL – SÉANCE DU 12 FEVRIER 2026

### Investissement

Dépenses	:	Prévu :	47 176,00
		Réalisé :	46 362,36
		Reste à réaliser :	0,00
Recettes	:	Prévu :	47 176,00
		Réalisé :	24 208,06
		Reste à réaliser :	0,00

### Fonctionnement

Dépenses	:	Prévu :	36 909,00
		Réalisé :	12 699,72
		Reste à réaliser :	0,00
Recettes	:	Prévu :	36 909,00
		Réalisé :	36 959,41
		Reste à réaliser :	0,00

### Résultat de clôture de l'exercice

Investissement :	-22 154,30
Fonctionnement :	24 259,69
Résultat global :	2 105,39

Votants : 14                                  Pour : 14                                  Contre : 0                                  Abstention : 0

Mme le Maire remercie ses collègues et reprend la présidence de l'assemblée.

### **DÉLIBÉRATION du 12/02/2026 - N°02**

### **AFFECTATION DE RESULTATS - COMPLEXE COMMERCIO-TOURISTIQUE**

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Madame Le Maire, après avoir approuvé le CFU de l'exercice 2025 le 12/02/2026

**Considérant** qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,  
**Statuant** sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2025  
**Constatant** que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de :	22 117,88
- un excédent reporté de :	2 141,81
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	24 259,69
- un déficit d'investissement de :	22 154,30
- un déficit des restes à réaliser de :	0,00
Soit un besoin de financement de :	22 154,30

**DÉCIDE** d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2025 comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2025 : EXCÉDENT	24 259,69
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1088)	22 154,30
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	2 105,39
<hr/>	
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : DÉFICIT	22 154,30

Votants : 15                                  Pour : 15                                  Contre : 0                                  Abstention : 0

## CONSEIL MUNICIPAL – SÉANCE DU 12 FEVRIER 2026

DÉLIBÉRATION du 12/02/2026 - N°03

**COMMUNE - CFU 2025**

Vu le Compte Financier Unique 2025 de la Commune de Saint-Saire,

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents,

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Considérant les éléments susvisés,

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL,

A la majorité des suffrages exprimés, s'étant manifestés, Madame Le Maire n'ayant pas pris part au vote, Approuve le Compte Financier Unique 2025 de la Commune de Saint-Saire,

**Une précision est à apporter :** La DGCL a informé la collectivité le 9 janvier 2026 des difficultés rencontrées suite à la mise en ligne des maquettes budgétaires dématérialisées pour 2026 le 8 janvier 2026. Des anomalies ont été rencontrées au niveau national sur ToTEM, ne permettant pas la transmission des flux CFU pour l'instant.

### Investissement

Dépenses	:	Prévu :	268 781,00
		Réalisé :	138 786,10
		Reste à réaliser :	38 230,00
 Recettes	 :	 Prévu :	 268 781,00
		Réalisé :	81 995,90
		Reste à réaliser :	460,00

### Fonctionnement

Dépenses	:	Prévu :	621 136,00
		Réalisé :	351 671,94
		Reste à réaliser :	0,00
 Recettes	 :	 Prévu :	 1 145 871,00
		Réalisé :	1 160 293,39
		Reste à réaliser :	0,00

### Résultat de clôture de l'exercice

Investissement :	-56 790,20
Fonctionnement :	808 621,45
Résultat global :	751 831,25

**Votants : 14                      Pour : 14                      Contre : 0                      Abstention : 0**

Mme le Maire remercie ses collègues et reprend la présidence de l'assemblée.

# CONSEIL MUNICIPAL – SÉANCE DU 12 FEVRIER 2026

**DÉLIBÉRATION** du 12/02/2026 - N°04

## COMMUNE – AFFECTATION DE RESULTATS

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Madame DUVAL Maryse, après avoir approuvé le CFU de l'exercice 2025 le 12 Février 2026

**Considérant** qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

**Statuant** sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2025

**Constatant** que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de :	125 266,00
- un excédent reporté de :	683 355,45
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	808 621,45
- un déficit d'investissement de :	56 790,20
- un déficit des restes à réaliser de :	37 770,00
Soit un besoin de financement de :	94 560,20

**DÉCIDE** d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2025 comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2025 : EXCÉDENT	808 621,45
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1088)	94 560,20
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	714 061,25
<hr/>	
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : DÉFICIT	56 790,20

**Votants : 15**

**Pour : 15**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

## QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

- ⇒ Organisation des élections municipales du 15 et 22 mars 2026
- ⇒ Avancement des travaux de lanernage dans la commune.
- ⇒ Point de situation sur le parc locatif de la commune et des travaux en cours.
- ⇒ Compte rendu de la visite de la commission de sécurité à la Salle des Loisirs.

-----  
L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 00 minutes.

